



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RFO

Question écrite n° 27643

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le projet de rattachement de RFO à France Télévision. En effet, la nouvelle livraison commune de son ministère et du ministère de l'outre-mer semble soulever quelques inquiétudes parmi la population d'outre-mer et les originaires d'outre-mer quant à l'autonomie de la chaîne, une fois le projet abouti. Le département télévisuel dédié à l'outre-mer étant l'un des vecteurs essentiels dans la préservation et la vulgarisation de la richesse culturelle de l'outre-mer, il est nécessaire de s'assurer que toutes les garanties seront données afin que sa spécificité soit assurée. Il le prie donc, d'une part, de bien vouloir l'informer de l'état d'avancement du projet de rattachement, en lui communiquant son calendrier, et, d'autre part, de lui indiquer quelles sont les dispositions envisagées afin que l'autonomie de la chaîne soit maintenue.

## Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur le projet de rattachement du Réseau France outre-mer au groupe France Télévisions. Le monde audiovisuel connaît, outre-mer comme en métropole, des évolutions importantes. Le développement de nouveaux modes de diffusion, la diversification de l'offre de programmes, transforment inéluctablement les conditions dans lesquelles les sociétés nationales de programmes doivent remplir leurs missions de service public. Réseau France outre-mer a pour principales missions d'assurer la continuité territoriale entre la métropole et l'outre-mer dans le domaine de la radio et de la télévision et de produire et diffuser des programmes de proximité. RFO ne peut rester à l'écart des mutations en cours et doit se doter dès aujourd'hui des outils pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins des téléspectateurs d'outre-mer. Dans cette perspective, le ministère de la culture et de la communication et le ministère de l'outre-mer ont préconisé conjointement le rattachement de RFO au groupe France Télévisions. Tout en conservant son identité, RFO pourrait ainsi bénéficier de la dynamique d'un groupe important. Les synergies dégagées seraient réinjectées dans la production locale, favorisant ainsi l'accroissement et la diffusion de programmes de proximité. L'intégration permettrait enfin d'accroître la visibilité de l'outre-mer en métropole par une plus large diffusion d'images ultramarines sur les chaînes publiques métropolitaines. Les orientations nouvelles qui pourront être envisagées devraient être formalisées dans un volet spécifique du contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions. Naturellement, les spécificités de RFO seront pleinement préservées au sein du groupe France Télévisions. RFO conservera également son activité radiophonique. L'ensemble des modalités de ce rattachement font aujourd'hui l'objet d'un examen conjoint dans le cadre d'un groupe de travail constitué entre RFO et France Télévisions. Cette évolution, dont le principe et le calendrier devront être définitivement confirmés dans les prochaines semaines, n'est pas une fin en soi mais un moyen au service du projet stratégique de l'entreprise, dans la perspective du futur contrat d'objectifs et de moyens qui sera conclu avec l'État.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription** : Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 27643

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : culture et communication

**Ministère attributaire** : culture et communication

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 3 novembre 2003, page 8338

**Réponse publiée le** : 20 janvier 2004, page 487